



Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
Dioxines et Furanés Seuil réglementaire < 0,1 ng – I-TEQ/Nm³	Année 2015	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm ³	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm ³
	30 décembre. – 26 janvier.	0,0014	0,0025
	26 janvier. – 23 février.	0,0017	0,0022
	23 février. – 23 mars.	0,0019	0,0019
	23 mars. – 20 avril.	0,0018	0,0019
	20 avril. – 19 mai.	0,0016	0,0022
	19 mai. – 17 juin.	0,0024	0,0020
	17 juin. – 13 juillet.	0*	0,001
	13 juillet. – 13 août.	0,0008	0,0006
	13 août. – 7 septembre.	0,0010	0,0007
	7 septembre. – 5 octobre	0,0029	0,0010
	5 octobre – 2 novembre	0,0019	0,0012
	2 novembre – 30 novembre	0,0017	0,0017
	30 novembre – 28 décembre	0,0016	0,0014

*L'absence de mesure sur la Ligne 1 au cours du mois de juillet est due à l'indisponibilité de l'analyseur Ligne 1. Ce défaut de fonctionnement reste conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 03 Août 2010 qui autorise une telle indisponibilité dans la limite de 15 % du nombre d'heures de fonctionnement de l'installation, cumulé sur une année. L'analyseur a retrouvé sa pleine opérationnalité le 13 juillet 2015. Depuis, les mesures réalisées sur le mois d'août ont confirmé la tendance observée depuis le début de l'année 2015, à savoir une conformité des résultats par rapport aux seuils prescrits.